

## A. LA FACTURE NORMALISÉE

### 1°/L'EN-TÊTE

La facture doit comporter des mentions obligatoires :

### 2°/ LE CORPS DE LA FACTURE NORMALISÉE

- Chaque ligne est numérotée (même s'il s'agit de la suite de la désignation qui ne "tient" pas sur une ligne)
- Tous les articles facturés étant normalement soumis à TVA, doivent donc apparaître sur ces lignes, avant le calcul du Total H.T. . (Frais de port, de facturation,...)  
De même, les remises globales, ou les escomptes doivent figurer sur une ligne, comme un article normal, bien que le montant soit négatif. Il convient de penser à indiquer aussi le code TVA concerné !
- On peut indiquer sur ces lignes des informations complémentaires, voire des messages publicitaires !

### 3°/ LE PIED DE FACTURE

Les cadres de TVA permettent d'indiquer les bases et montants de chacun des différents taux utilisés, d'après leur codification (A,B,C ou 1,2,3 ...)

Ex : Dans le cadre de TVA avec le code "A"

- On indiquera dans la zone **Base** (soumise à ce taux de TVA) le total des montants HT (col.9) des lignes pour lesquelles on avait utilisé ce code (col.4)

T.V.A. (A)		
Taux	Base	Montant
19,6%	5296,07	1038,03

- Dans la zone **Montant** (de TVA !) on indiquera le résultat du calcul BASE x TAUX (avec 2 décimales !)  
*Il ne faut pas indiquer ici le montant TTC !*

Dans la colonne de droite, sur la ligne Total HT, le montant doit correspondre au total de la colonne n°9 et au total des trois bases TVA (A) TVA (B) TVA (C)

Le total TVA est calculé en additionnant les trois montants de TVA aux différents taux :  
Montant TVA (A) + Montant TVA (B) + Montant TVA (C)

**DEBOURS** Les débours correspondent à des sommes qui ont été réglées par le vendeur pour le compte de son client et dont il demande le règlement. C'est très rare : Il s'agirait, par exemple, d'une facture d'un transporteur faite à notre client et payée par nous (En général, c'est celui à qui la facture est destinée qui la paye !)

Sauf cas exceptionnel, ne mettez jamais rien dans cette zone

Car :

- Les ports facturés font parties de nos ventes et doivent être soumis à TVA, même si on a fait appel à un transporteur qui nous avait fait payé le même montant !
- Les emballages consignés, qui peuvent être indiqués sans TVA, peuvent être placés plus judicieusement sur une ligne comme un article "normal" en utilisant un code A,B,ou C qui corresponde à TVA au taux=0

Le Total NET A PAYER sera donc, en principe, le report du TOTAL TTC.

		Classement		FACTURE					
		Code client		Date	Numéro	Feuillet			
		Commande Offre Livraison Représentant							
Adresse de livraison			Adresse du destinataire de la facture						
TRANSPORT Origine   Destination   Mode			LIVRAISON Conditions :   Date		PAIEMENT Conditions : Domiciliation :				
Marques et numéros	Nombre et nature des colis - Description de la marchandise		Masse nette et unité  Masse brute et unité		Dimensions et unité  ou Volume et unité				
N°	Référence	Désignation des articles	C o d e	T * x e	Quantité et unité	Prix Unitaire Tarif H.T.	Taux de remise	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
1	2	3	4		5	6	7	8	9
T.V.A. (A)			T.V.A. (B)			T.V.A. (C)			
Taux	Base	Montant	Taux	Base	Montant	Taux	Base	Montant	TOTAL H.T. :
									TOTAL TVA :
Taxe parafiscale (P)			Taxe parafiscale (Q)			TOTAL TAXES PARAFISCALES			
Taux	Base	Montant	Taux	Base	Montant				
Réservé au destinataire			Débours		Montant	TOTAL T.T.C.			
			Emballages :			TOTAL DEBOURS			
			Transports :						
			Assurances			NET A PAYER			

## B. LES VENTES HORS DE FRANCE

Il faut distinguer 2 zones géographiques : Les pays membres de la CEE / le reste du monde

### 1°/ Les ventes en dehors d'un pays de la CEE = EXPORTATIONS

(ex. NORVEGE, MAROC, USA, BALOUCHISTAN,...)

Ces produits ne sont pas imposables à la TVA

### 2°/ Les ventes hors de France dans un des pays de la Communauté Européenne

(Autriche Belgique Allemagne Danemark Espagne Finlande Royaume-Uni Grèce Italie Irlande Luxembourg Pays-Bas Portugal Suède )

#### a/ LIVRAISONS INTRACOMMUNAUTAIRES

La facturation est exonérée sous 4 conditions :

- La livraison est faite à titre onéreux
- Le bien a été transporté hors de France
- Le vendeur est assujéti à la TVA ( vendeurs et acheteurs ont un numéro d'identification )
- L'acheteur est assujéti à la TVA ( intracommunautaire qui doit figurer sur la facture )



Si l'une de ces 4 conditions n'est pas remplie, la vente est soumise à TVA. C'est le cas notamment si la vente est effectuée au profit

- d'un client non assujéti (un "particulier" par exemple)
- d'une entreprise étrangère qui va conserver le bien en France

b) Ventes à partir de la France à un client particulier européen non assujéti (régime des ventes à distance) pour une entreprise qui ne dépasse pas le seuil de € avec ce pays

- La TVA est exigible en France (au taux français)

c) Ventes à partir de la France à un client particulier européen non assujéti (régime des ventes à distance) pour une entreprise qui dépasse le seuil de € avec ce pays

- La facture fait apparaître la TVA au taux du pays de destination. L'entreprise ne paye pas la TVA en France (C.A. à mentionner dans la partie "opérations non imposables"/"livraisons intracommunautaires" sur la déclaration de TVA ) mais doit verser cette TVA dans le Pays tiers (par l'intermédiaire d'un représentant fiscal, par exemple)

### COMPTABILISATION DES LIVRAISONS INTRACOMMUNAUTAIRES

Le Conseil National de la Comptabilité recommande de subdiviser les comptes de ventes et les comptes clients pour distinguer les ventes "en France" et les "livraisons intracommunautaires... (On peut par exemple utiliser le chiffre 2 en quatrième ou cinquième position...)

ex:            707110 Vente Poissons France            707210 Vente Poissons CEE  
               707120 Vente crustacés France        707220 Vente crustacés CEE  
               411107 ALBERT S.A. (Client F)            411201 ROSSO-MARTINO (Client Italien)

<p>Livraisons intracommunautaires exonérées: Sont exonérées les livraisons de biens expédiés ou transportés sur le territoire d'un autre État membre de la Communauté européenne à destination d'un autre assujéti ou d'une personne morale non assujéti agissant en tant que tels lorsque les conditions suivantes sont réunies:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la livraison est effectuée à titre onéreux;</li><li>- le vendeur est un assujéti;</li><li>- l'acquéreur est un assujéti ou une personne morale non assujéti qui ne bénéficie pas dans son État membre du régime dérogatoire décrit n° 4267. En pratique, le vendeur peut considérer cette condition satisfaite dès lors que l'acquéreur lui a fourni un numéro d'identification à la TVA valide dans un autre État membre (en cas de contrôle, l'absence du numéro d'identification de l'acquéreur sur la facture constitue une présomption de non-communication de son numéro par l'acquéreur, mais cette présomption peut être renversée);</li><li>- le bien est expédié ou transporté hors de France à destination d'un autre État membre. L'existence du transport ou de l'expédition est justifiée par tout moyen de preuve; l'ensemble des indications résultant des documents commerciaux usuels (document de transport, facture du transporteur, bon de livraison, confirmation écrite par l'acquéreur de la réception des biens, etc.) doit permettre, en principe, d'apporter cette preuve.</li></ul>	<p><b>4296</b> CGI art1262ter</p>
---	---